



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2025

FONDS DE CONCOURS PISCINE DE L'AGGLOMERATION POUR L'ANNEE 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 27 mars 2025 et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Madame Evelyne DUGARDIN qui donne procuration à Madame Paulette DUQUENOY
Madame Géraldine MUSZYNSKI qui donne procuration à Monsieur Patrick HERLANT
Monsieur David MINNE qui donne procuration à Monsieur Grégory HAGE
Monsieur Sylvain DUGARDIN qui donne procuration à Madame Malika BENGRIBA
Monsieur Youssef BOUYA qui donne procuration à Monsieur Christophe CAUX

Le nombre de présents est de 22, le nombre de votants 27 dont 5 procurations

Madame Malika BENGRIBA est nommée Secrétaire de Séance.

Vu la délibération n° 14/327 du 18 décembre 2014 portant sur la mise en œuvre d'une politique communautaire concertée autour des piscines et actant du principe de l'attribution de fonds de concours aux communes ayant un équipement nautique afin de les accompagner dans le cadre d'une politique communautaire en faveur de l'apprentissage de la natation ;

Vu la délibération n° 15/222 du 19 novembre 2015 définissant les critères d'attribution du fonds de concours ;

Madame le Maire expose que conformément aux dispositions de l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération peut verser un fonds de concours aux communes membres afin de financer les dépenses liées au transport scolaire vers un équipement nautique à hauteur de 50% au prorata dans la limite d'un budget de 50 000 €.

Considérant ces données, par délibération du bureau communautaire, il est alloué à la commune un montant de 2 719,54 €, sachant que le coût du transport s'élève à 3 038,03 €.



VILLE D'EVIN-MALMAISON
L'art et la culture au service de la cité

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EVIN-MALMAISON

Liberté - Egalité - Fraternité

Délibération n°

9

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
2 AVRIL 2025**

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'encaisser la subvention susmentionnée dans le cadre du fonds de concours « Piscine » à hauteur de 2 719,54 €.
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande.

Décision du Conseil Municipal : Voté à l'unanimité

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre, les membres présents,

Pour copie conforme

Le Maire,



Valérie PETIT

Hôtel de Ville - Rue Basly - 62141 - Evin-Malmaison

□ 03.21.77.84.99 □ 03.21.77.89.37

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216203216-20250402-DEL09_20250